

MANDATÉ : Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy

Numéros de dossier : Réf. :

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RVQ 204 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le jeudi 21 juin 2007</p> <p>Centre de loisirs Saint-Benoît</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objets</p> <p>Projet de modification du règlement de stationnement.</p>												
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : Jean-Sébastien Bouchard, Hélène Chagnon, Silva Weis.</p> <p>Membre sans droit de vote : Mme Francine Bouchard, conseillère municipale.</p> <p>Personne-ressource : M^{me} Anne Vallée, Gestion du territoire de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery.</p> <p>Président de l'assemblée de consultation : M. François Landriau Relations avec le citoyen de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery.</p>														
<p>5. Information présentée</p> <p>Présentation du projet de modification à la réglementation du stationnement. Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements.</p>														
<p>6. Recommandations spécifiques du mandaté</p> <p>N'ayant pas le quorum, les membres du conseil d'administration présents feront leur recommandation lors de la prochaine séance régulière du conseil de quartier.</p>														
<p>7. OPTIONS SOUMISES AU VOTE</p> <p>ZONAGE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>C.</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	0	B.	0	C.	9	Abstention	0	Total	0	<p>8. DESCRIPTION DES OPTIONS</p> <p>Option A. Statut quo</p> <p>Option B.</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de 2 zones de permis distincts : <ul style="list-style-type: none"> A3-15 A3-16 Instaurer dans une première phase des permis de stationnement sur les rues <ul style="list-style-type: none"> Alain (zone A3-15) Senneterre, Pollack et Philippon (zone A3-16) Limiter le stationnement à 60 minutes sur les rues où les permis est instauré Intégrer la rue des Compagnons dans la zone A3-16 <p>Option C</p> <ul style="list-style-type: none"> Abolir la limite de durée de stationnement sur les artères touchées par la consultation publique, sauf aux endroits où la sécurité des résidents est en jeu (courbes, parcs, intersections). [Je sais que la réglementation sur l'alternance du stationnement existe pour des raisons de sécurité et de facilité d'entretien, alors je ne demande pas qu'elle soit abolie] Effectuer le suivi des plaintes de citoyens et, en collaboration avec le conseil de quartier, consulter les résidents des rues sur lesquelles un problème pourrait survenir au cours des années futures. L'intervention sera alors déterminée en collaboration avec les citoyens touchés. (Lors de la consultation publique, Mme. Vallée nous a dit qu'il serait dans le futur assez facile d'ajuster la réglementation pour des secteurs précis.) 	
Option	Nombre de votes													
A.	0													
B.	0													
C.	9													
Abstention	0													
Total	0													

9. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 73
Nombre de commentaires : 23

*** La grande majorité des citoyens qui sont intervenus se sont prononcés contre le projet de modification au règlement.**

Les questions ont portées sur :

La nécessité d'instaurer un système de vignette : Plusieurs citoyens résidants sur les rues Senneterre, Polack et Filippon ont

remis en question l'utilité et la nécessité d'instaurer un système de permis de stationnement. **R.** Madame Vallée mentionne que la proposition de modification à la réglementation du stationnement découle d'une demande (par le biais de plaintes et de pétition) de plus de 50% des citoyens résidants sur la rue Senneterre.

Accessibilité des pétitions : Un citoyen demande s'il est possible d'avoir accès aux pétitions sur lesquelles madame Vallée se réfère. **R.** Madame Vallée mentionne que les pétitions sont publiques seulement si ces dernières ont été déposées au Conseil d'Arrondissement ou au Conseil de Ville. Madame Vallée fera les vérifications nécessaires.

Les coûts reliés au projet de modification : Quelques citoyens ont demandé des informations sur les coûts reliés au projet de modification. **R.** Madame Vallée mentionne qu'elle n'a pas tous les chiffres avec elle, mais que seulement la production de la vignette coûte environ 7\$ chacune. Elle mentionne également qu'il faut ajouter au prix de la vignette les montants reliés à sa distribution, la gestion du système informatique et le salaire du personnel requis. Madame Vallée rappelle que l'Arrondissement ne fait aucun profit et le montant demandé correspond à une norme uniformisée dans toute la ville de Québec.

9. Questions et commentaires du public (suite)

Flexibilité de la réglementation : Plusieurs citoyens ont demandé quelles étaient les possibilités de réglementation en matière de stationnement dans les zones concernées (heures, dates, rues touchées etc.). **R.** Madame Vallée mentionne que la réglementation sur le stationnement peut être très variée et qu'elle s'inspire des demandes des citoyens. Elle rappelle toutefois qu'il est très difficile pour les patrouilleurs de faire appliquer le règlement autorisant de se stationner durant cent vingt minutes. Elle ajoute que la solution la plus efficace est l'autorisation de se stationner durant soixante minutes de 9h00 à 16h00 tout en émettant des permis de stationnement pour les résidants ayant des besoins particuliers pendant ces heures.

Les commentaires sont :

La grande majorité des citoyens s'est prononcée contre le principe de l'instauration des vignettes payantes. Il importe également de préciser que la majorité des citoyens qui est intervenue sont des résidants des rues Polack, Philippon et Senneterre. Certains ont dit avoir peur de l'augmentation éventuelle du prix des nouvelles vignettes, d'autres affirment payer déjà assez de taxes aux gouvernements. Plusieurs citoyens des rues Senneterre, Pollack et Philippon ont remis en cause le besoin d'instaurer un système de vignette dans leur rue. Ils suggèrent plutôt de réduire le temps d'autorisation de stationnement à 60 minutes ce qui selon eux, serait amplement suffisant. D'autres proposent simplement d'augmenter la surveillance et de donner plus de contraventions. Un citoyen ajoute qu'il serait facile pour des automobilistes d'acheter à gros prix les vignettes de stationnement aux résidants.

Quelques citoyens anticipent des conséquences néfastes qui seraient directement liées à l'application du projet de réglementation proposé. On s'inquiète également des conséquences que pourraient avoir la distribution de ces vignettes dans certains édifices à condo ou immeuble à logement du quartier. On croit que le projet de règlement ne fera qu'augmenter le nombre de voitures dans les rues concernées par la modification.

Un résidant du Boulevard Neilson est pour sa part inquiet du déplacement des voitures que pourrait engendrer la proposition de modification sur le boulevard. Il se dit contre le projet de règlement tant et aussi longtemps que le boulevard Neilson ne soit pas réglementé adéquatement. Il affirme qu'actuellement, il y a deux poids deux mesures en matière de réglementation du stationnement entre son secteur et celui de l'ouest du boulevard Pie-XII. Il souhaite une meilleure harmonisation de la réglementation.

Un citoyen mentionne qu'il trouve dommage que tous les résidants doivent payer à l'exception de ceux qui causent les problèmes. Une citoyenne de la rue Lefebvre mentionne qu'il y a actuellement un problème en matière de stationnement mais qu'elle n'est pas convaincue que le système de vignette proposé soit la solution.

Une citoyenne du chemin Sainte-Foy mentionne qu'il est important d'analyser la situation rue par rue. Elle rappelle que les rues sont des lieux publics et non des espaces privés. Il est important pour cette dernière de ne pas monnayer les rues. Elle est d'accord avec la proposition d'instaurer un système de vignettes dans les rues seulement où les résidences n'ont pas d'entrée privée. Elle cite en exemple le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Deux citoyens de la rue Senneterre se sont prononcés en faveur de l'instauration du système de vignettes. Pour ces derniers, les vignettes serviront uniquement aux résidants qui en ont besoin et n'obligent en rien les autres citoyens de s'en procurer. Selon eux, le projet de règlement répond à un besoin criant sur la rue Senneterre et plus particulièrement dans la partie courbée de la rue.

Un citoyen de la rue Senneterre affirme que dans la section de la rue où il habite (la section rectiligne), il n'y a jamais eu de problème de stationnement sauf depuis que des panneaux d'interdiction de stationner ont été installés. Depuis ce temps, c'est rendu un vrai casse-tête que de gérer le stationnement des invités. Il suggère d'enlever la réglementation de 120 minutes sur la partie rectiligne de la rue Senneterre.

Un résident de la rue Pollack affirme qu'il n'a jamais observé de problème de stationnement sur sa rue.

Un résident répond à l'argument de coût de la vignette en spécifiant que les cartes de bibliothèque sont gratuites dans toute la ville de Québec.

Un résident de la rue Senneterre est contre la limite de 2 vignettes par adresse. Il croit qu'il faudrait permettre 1 vignette par véhicule (il en a 4).

À quelques reprises, des citoyens ont rappelé que les vignettes ne seront nécessaires que pour les personnes qui ont à stationner leur véhicule dans la rue. Comme cette situation s'appliquera en majorité aux résidants qui font le choix de posséder plusieurs véhicules

(véhicule récréatif, voiture sport, etc.), ce ne sont pas tous les résidents qui seront «obligés» d'acheter une vignette. Ainsi, c'est une question de choix et non pas une obligation.

10. Questions et commentaires du mandaté

*** Il importe de préciser que seulement trois membres du conseil d'administration du conseil de quartier étaient présents lors de cette consultation.**

Les commentaires sont :

Un membre du conseil de quartier se dit inquiet des répercussions négatives que pourraient entraîner la mise en place d'un système de vignettes. On considère qu'une réglementation similaire à la rue Valentin serait une solution valable pour le secteur.

Un autre membre se dit contre le principe de vignettes et aimerait que l'Arrondissement apporte des solutions alternatives. On aimerait également que l'Arrondissement entreprenne des démarches auprès du Ministère du Revenu afin de trouver des pistes de solutions aux problèmes.

Un membre mentionne qu'il a écouté les questions et commentaires du public et qu'une recommandation au Conseil d'Arrondissement sera faite lors de la prochaine séance régulière du Conseil de quartier.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et au Service du greffe. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par

Préparé par

Jean-Sébastien Bouchard
Président
Conseil de quartier de la Pointe de Sainte-Foy
28 juin 2007

François Landriau
Conseiller en consultations publiques
Arrondissement Sainte-Foy-Sillery